



Harcèlement moral

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 23 juin 2009

Bonjour,

Je travaille dans un supermarché qui est en travaux depuis février 2009, le magasin n'a fermé qu'une seule journée, est-ce légal ? Sachant que les clients se plaignent de la poussière...Qu'on travail dans ne ambiance horrible, bruit poussière...

On a eu droit au marteau piqueur et j'en passe... les travaux bientôt finis mais j'aimerais savoir ce que je peux faire, niveau santé c'est pas ça du tout, je n'en peu plus ! Aussi les plannings n'arrêtent pas d'être modifiés, on nous parle mal. La patronne , exemple hier elle arrive tout sourire pour nous dire bonjour 1 minute et quand je dis une minute c'est vrai ; après elle nous dit, oui vous allez voir : pas de roulette aux chaises, j'explique on a de nouvelles caisse et de nouvelle chaises et il y a des filles qui ont râlé car il n'y avait pas de roulettes au chaises, bref elle dit vous allez voir, pas de roulette, de toutes façons maintenant quand il y a du monde, c'est debout, vous allez voir, ça va se passer comme ça ; moi, les chaises je vais les retirer...

C'est tout le temps comme ça ; elle s'énerve après nous, faut constamment faire du ménage...

Aidez-moi, je vous en supplie je ne sais plus quoi faire et ça ne va pas du tout, je vous remercie,

Cordialement

Réponse :

Votre cas nous paraît être significatif d'un [délit de harcèlement](#). Cependant, notre domaine de compétence, limité aux textes qui protègent contre le tabagisme, ne nous permet pas de vous apporter l'aide que vous attendiez de nous.

Vous devriez demander conseil aux représentants du personnel de votre entreprise ou à l'inspection du travail.